

Bulletin d'engagement : **Rallye des FONDUES**

Organisateurs : **Roland-Daniel SCHNEEBELI** et **Alexandre ODIER**

Accueil des participants : **10h30 Vendredi 2 Mai sur la Place médiévale**



Date **Vendredi 2 au Dimanche 4 Mai 2025**

Téléphone : +41 78 666 97 27 Mail [rdschneebeli@gmail.com](mailto:rdschneebeli@gmail.com)

À : **ALBY SUR CHERAN 74540**

	Pilote	Copilote	Véhicule	
Nom			Marque	
Prénom			Type	
Adresse			Cylindrée	
Ville			Année de mise en circulation	
Code postal			Cie d'assurance	
Téléphone portable			N° police assurance	
Adresse @ courriel			N° adhérent MGCF	

Montant de l'engagement membre MGCF équipage de 2 personnes chambre double 950 € 1 personne single 520 €

Montant de l'engagement non membre (+30€) équipage de 2 personnes chambre double 980 € 1 personne single 550 €

 Merci de préciser, selon la disponibilité  lit double ou  lits jumeaux

Paiement par chèque **libellé au nom du MGCF** ou par virement bancaire (e-Banking) à la Société Générale Paris Messine

IBAN : FR76 3000 3038 4500 0372 7125 758 - BIC Adresse SWIFT : SOGEFRPP (Préciser Rallye des Fondues)

Le bulletin d'engagement, le paiement ([joindre pour un virement une copie de l'ordre du virement bancaire signé et émis pour le montant total](#)), sont à adresser à :

**Roland-Daniel SCHNEEBELI 15 rue du Midi CH 1248 HERMANCE**

*Je m'engage à respecter les termes de la Convention de Sortie, figurant au dossier de présentation de la sortie.*

### Modalités d'annulation et de remboursement

\*\*\*30 jours avant le départ 80% de remboursement

\*\*\*15 jours avant le départ 50% de remboursement

\*\*\*1 jour avant la date aucun remboursement ne sera effectué

\*\*\*Un départ pendant la manifestation, ne peut droit à aucun remboursement partiel

\*\*\* Les remboursements seront effectués exclusivement par virement bancaire. (RIB à fournir dans ce cas)

**A la date de la participation, je précise que je possède un permis de conduire valide, une attestation d'assurance à jour de règlement et un contrôle technique valable**

**Signature et mention manuscrite « lu et approuvé » obligatoire**